

LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS DEUX ANS APRÈS L'ORDONNANCE

En février, la délégation - Rhône Alpes de l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE) organisait un partenariat avec le cabinet d'avocats Jakubowicz Mallet-Guy & associés un atelier sur le thème : « La réforme du Droit des contrats deux ans après l'Ordonnance - Retours d'expériences et points d'attention dans vos négociations ».

À cette occasion, une cinquantaine de membres de l'AFJE ont pu assister à la présentation transversale assurée par M^e Vanessa Jakubowicz-Ambiaux (associée



M^e Thomas Dodin, M^e Valérie Bousquet et M^e Vanessa Jakubowicz-Ambiaux, entourés d'Olivia Ramos-Garcia, Benoit Croizier et Suzanne Piloti du bureau de la délégation - Rhône Alpes de l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE)

– département droit immobilier), M^e Valérie Bousquet (associée – département droit social) et M^e Thomas Dodin (associé – département corporate), qui ont ainsi pu livrer leurs regards

croisés sur la mise en œuvre pratique de nombreux aspects de la réforme et sur les difficultés rencontrées.

Cet atelier a également été l'occasion de mettre en perspective les divers points abordés à l'aune de l'actualité législative la plus immédiate, puisque la Loi de ratification de l'Ordonnance du 10 février 2016 passait, la veille au soir, en seconde lecture au Sénat.

Ainsi, de nombreux points de l'Ordonnance seront modifiés par cette Loi, qui

devrait résoudre certaines des difficultés rencontrées mais ne manquera pas d'en soulever de nouvelles...

Reste qu'il faudra encore quelques années pour appréhender tous les impacts pratiques de cette réforme, dont la Jurisprudence s'est encore très peu saisie... alors que la réforme de la réforme arrive déjà à grand pas !

Le juriste d'entreprise restera donc attentif et veillera assurément à la mise à jour régulière de ses outils contractuels. ■